



**n° 174**  
**13 mai**  
**2016**

---

*Pages 4325*  
*à 4338*

**UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université ([www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html](http://www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html)).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

## TABLE DES MATIÈRES

<b>DÉLIBÉRATIONS.....</b>	<b>4327</b>
Délibération n° 2016-05-10 : Élection du vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle.....	4327
Délibération n° 2016-05-10 : Élection du vice-président de la commission de la recherche de l'Université de La Rochelle.....	4328
<b>ARRÊTÉS.....</b>	<b>4329</b>
Arrêté n° 2016-266 du 26 avril 2016 portant délégation de signature non financière (Marie-Grâce TEIXEIRA).....	4329
Arrêté n° 2016-312 du 02 mai 2016 portant délégation de signature financière (Laurent VIDAL).....	4330
Arrêté n° 2016-313 du 02 mai 2016 portant délégation de signature financière (Charles ILLOUZ).....	4331
Arrêté n° 2016-360 du 4 mai 2016 portant proclamation des résultats de l'élection du directeur du conseil du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).....	4332
Arrêté n° 2016-363 du 10 mai 2016 portant délégation de signature financière (Xavier FEAUGAS).....	4333
Arrêté n° 2016-364 du 10 mai 2016 portant délégation de signature financière (Frédéric ROUSSEAUX) .....	4334
Arrêté n° 2016-365 du 10 mai 2016 portant délégation de signature non financière au vice-président de la commission de la recherche (Xavier FEAUGAS).....	4335
Arrêté n° 2016-366 du 10 mai 2016 portant délégation de signature non financière au vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (Frédéric ROUSSEAUX).....	4337

## DÉLIBÉRATIONS

### Délibération n° 2016-05-10 : Élection du vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle

Séance du 10 mai 2016

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2,  
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,  
Vu le procès-verbal du scrutin du 10 mai 2016 annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et après vote à bulletin secret, la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle a élu **Monsieur Frédéric ROUSSEaux** vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire, à l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin avec 24 voix.

Fait à La Rochelle, le 10 mai 2016.

Le président de l'université  
Jean-Marc OGIER

---

### ELECTION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

#### PROCES VERBAL

SCRUTIN DU 10 mai 2016

#### 1er TOUR

Nom du candidat :

- **Frédéric ROUSSEaux**

Nombre d'électeurs inscrits	30
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	24

A obtenu :

- **Frédéric ROUSSEaux : 24 voix**

Fait à La Rochelle, le 10 mai 2016.

Le président de l'université

**Délibération n° 2016-05-10 : Élection du vice-président de la commission de la recherche de l'Université de La Rochelle****Séance du 10 mai 2016**

LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2,

Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

Vu le procès-verbal du scrutin du 10 mai 2016 annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et après vote à bulletin secret, la commission de la recherche de l'Université de La Rochelle a élu **Monsieur Xavier FEAUGAS** vice-président de la commission de la recherche, à l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin avec 23 voix.

Fait à La Rochelle, le 10 mai 2016.

Le président de l'université  
Jean-Marc OGIER**ELECTION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE****PROCES VERBAL****SCRUTIN DU 10 mai 2016****1er TOUR**Nom du candidat :

- **Xavier FEAUGAS**

Nombre d'électeurs inscrits	28
Nombre de votants	28
Nombre de bulletins nuls	5
Nombre de suffrages exprimés	23

A obtenu :

- **Xavier FEAUGAS : 23 voix**

Fait à La Rochelle, le 10 mai 2016.

Le président de l'université

## ARRÊTÉS

### **Arrêté n° 2016-266 du 26 avril 2016 portant délégation de signature non financière (Marie-Grâce TEIXEIRA)**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2, dernier alinéa,  
Vu les statuts de l'université,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1**

Délégation est donnée à Marie-Grâce TEIXEIRA, responsable administrative de la Faculté des Sciences et Technologies, pour signer au nom du président de l'université, en l'absence ou en cas d'empêchement du directeur et du directeur adjoint de la Faculté des Sciences et Technologies, les documents suivants :

- relevés de notes à l'exception des relevés de notes des étudiants d'échanges,
- attestations de réussite,
- conventions de stage, à l'exception des conventions de stage des doctorants qui partent en stage à l'extérieur de l'université,
- conventions de stage de tutorat,
- attestations de présence,
- attestations d'assiduité,
- décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
- décisions relatives à l'accueil d'étudiants venant d'une autre université, avec validation d'études,
- notifications des décisions de jury de validation d'études,
- demandes d'admission préalable à l'inscription en premier cycle,
- arrêtés d'attribution de bourses de stages et de mobilité pour des stages obligatoires effectués en France,
- conventions de mise à disposition ponctuelles de locaux de l'UFR à des tiers et à des associations étudiantes de l'ULR.

##### **Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 avril 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2016-312 du 02 mai 2016 portant délégation de signature financière (Laurent VIDAL)**  
**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à Laurent VIDAL , Directeur adjoint du centre de recherche en histoire internationale et atlantique (CRHIA).

Cette délégation de signature est accordée sur :

- l'unité budgétaire : 920 Recherche / CRHIA

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

**Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) d'un montant inférieur à 4 000 € HT ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

**Article 3 : ÉQUIPEMENT**

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

**Article 4 : MISSIONS**

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

**Article 5 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 26 avril 2016. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 02 mai 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2016-313 du 02 mai 2016 portant délégation de signature financière (Charles ILLOUZ)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE****Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à Charles ILLOUZ , Assesseur recherche à l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines (FLASH)

Cette délégation de signature est accordée sur :

- l'unité budgétaire : 920 Recherche / CRHIA

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

**Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) d'un montant inférieur à 4 000 € HT ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

**Article 3 : ÉQUIPEMENT**

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

**Article 4 : MISSIONS**

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

**Article 5 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 26 avril 2016. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 2 mai 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2016-360 du 4 mai 2016 portant proclamation des résultats de l'élection du directeur du conseil du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les statuts de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines,  
Vu les statuts du conseil du MEEF,  
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de La Rochelle n° 2015-11-02-4-3 portant création d'un conseil des formations MEEF (FLASH – PST) à l'Université de La Rochelle,  
Vu l'arrêté n° 2016-216 du 17 mars 2016 portant organisation de l'élection du (de la) directeur(rice) du conseil du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation à l'Université de La Rochelle,

**ARRÊTE****Article 1**

Considérant les résultats suivants de l'élection du directeur du conseil du MEEF organisée le 2 mai 2016 :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	24
Nombre de votants	16
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	16

Candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges
1. M. MOTILLON Patrick	16	1

En foi de quoi, Monsieur MOTILLON Patrick est proclamé élu.

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 mai 2016.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2016-363 du 10 mai 2016 portant délégation de signature financière  
(Xavier FEAUGAS)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

En cas d'absence du président de l'université de La Rochelle, délégation de signature est donné à Xavier FEAUGAS, vice-président de la commission de la recherche.

Cette délégation de signature s'exerce pour les actes de gestion énumérés aux articles 2 et 3 du présent arrêté et concernant toutes les unités budgétaires de l'université

**Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION**

La présente délégation de signature concerne quel que soit le montant :

- les engagements et les bons de commande pour les dépenses de fonctionnement et d'équipement,
- l'engagement des dépenses de personnel,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes,
- les bordereaux de recettes et de mandats,
- les marchés

La présente délégation de signature ne s'applique pas à la réquisition de l'agent comptable.

**Article 3: MISSIONS**

La présente délégation porte sur les missions en France et à l'étranger

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,

**Article 4 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 10 mai 2016. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 10 mai 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2016-364 du 10 mai 2016 portant délégation de signature financière  
(Frédéric ROUSSEAU)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

En cas d'absence du président de l'université de La Rochelle, délégation de signature est donnée à Frédéric ROUSSEAU, vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Cette délégation de signature s'exerce pour les actes de gestion énumérés aux articles 2 et 3 du présent arrêté et concernant toutes les unités budgétaires de l'université.

**Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION**

La présente délégation de signature concerne quel que soit le montant :

- les engagements et les bons de commande pour les dépenses de fonctionnement et d'équipement,
- l'engagement des dépenses de personnel,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes,
- les bordereaux de recettes et de mandats,
- les marchés

La présente délégation de signature ne s'applique pas à la réquisition de l'agent comptable.

**Article 3: MISSIONS**

La présente délégation porte sur les missions en France et à l'étranger

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,

**Article 4 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 10 mai 2016. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 10 mai 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2016-365 du 10 mai 2016 portant délégation de signature non financière au vice-président de la commission de la recherche (Xavier FEAUGAS)****LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'élection de Monsieur FEAUGAS Xavier, vice-président de la commission de la recherche, le 10 mai 2016,

**ARRÊTE****Article 1**

Délégation, hors domaine financier, est donnée à Monsieur FEAUGAS Xavier, vice-président de la commission de la recherche (VPCR), pour signer au nom du président :

- les convocations à la commission de la recherche (CR) et aux commissions qui lui sont rattachées,
- les documents concernant les contrats de recherche et la recherche fondamentale,
- les documents concernant les études doctorales,
- et d'une façon plus générale les documents et décisions relatifs aux attributions de la CR.

Pour ces documents, l'ordre des délégataires est le suivant :

- le président,
- en l'absence du président, le VPCR,
- en l'absence du VPCR, la vice-présidente du conseil d'administration (VPCA),
- en l'absence de la VPCA, la directrice générale des services (DGS),
- en l'absence de la DGS, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (VPCFVU).

Délégation est également donnée à Monsieur FEAUGAS Xavier, pour signer au nom du président :

- les convocations à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et aux commissions qui lui sont rattachées,
- les documents et décisions relatifs à la scolarité des étudiants, aux formations et aux enseignements dispensés,
- et d'une façon plus générale les documents et décisions relatifs aux attributions de la CFVU.

Pour ces documents, l'ordre des délégataires est le suivant :

- le président,
- en l'absence du président, le VPCFVU,
- en l'absence du VPCFVU, la VPCA,
- en l'absence de la VPCA, la DGS,
- en l'absence de la DGS, le VPCR.

Délégation est également donnée à Monsieur FEAUGAS Xavier, pour signer au nom du président :

- les courriers et documents relatifs aux marchés publics,
- les documents, actes et décisions administratifs, contrats et conventions, dans les domaines suivants :
  - ressources humaines,
  - scolarité, formation, vie étudiante,
  - recherche et valorisation,

- relations internationales,
- affaires générales,
- logistique et patrimoine,
- hygiène et sécurité.

Sans préjudice de l'exercice des délégations de signature attribuées aux responsables de composantes et services communs et aux agents de catégorie A placés sous l'autorité du président, l'ordre des délégataires pour signer les documents ci-dessus est le suivant :

- le président,
- en l'absence du président, la VPCA,
- en l'absence de la VPCA, la DGS,
- en l'absence de la DGS, le VPCR,
- en l'absence du VPCR, le VPCFVU.

## **Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 mai 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2016-366 du 10 mai 2016 portant délégation de signature non financière au vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (Frédéric ROUSSEAUX)****LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'élection de Monsieur ROUSSEAUX Frédéric, vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire, le 10 mai 2016,

**ARRÊTE****Article 1**

Délégation, hors domaine financier, est donnée à Monsieur ROUSSEAUX Frédéric, vice-président chargé de la formation et de la vie universitaire (VPCFVU), pour signer au nom du président de l'université :

- les convocations à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et aux commissions qui lui sont rattachées,
- les documents et décisions relatifs à la scolarité des étudiants, aux formations et aux enseignements dispensés,
- et d'une façon plus générale les documents et décisions relatifs aux attributions de la CFVU.

Pour ces documents, l'ordre des signataires est le suivant :

- le président,
- en l'absence du président, le VPCFVU,
- en l'absence du VPCFVU, la vice-présidente du conseil d'administration (VPCA),
- en l'absence de la VPCA, la directrice générale des services (DGS),
- en l'absence de la DGS, le vice-président de la commission de la recherche (VPCR).

Délégation est également donnée à Monsieur ROUSSEAUX Frédéric, pour signer au nom du président :

- les convocations à la commission de la recherche (CR) et aux commissions qui lui sont rattachées,
- les documents concernant les contrats de recherche et la recherche fondamentale,
- les documents concernant les études doctorales,
- et d'une façon plus générale les documents et décisions relatifs aux attributions de la CR.

Pour ces documents, l'ordre des signataires est le suivant :

- le président,
- en l'absence du président, le VPCR,
- en l'absence du VPCR, la VPCA,
- en l'absence de la VPCA, la DGS,
- en l'absence de la DGS, le VPCFVU

Délégation est également donnée à Monsieur ROUSSEAUX Frédéric, pour signer au nom du président :

- les courriers et documents relatifs aux marchés publics,
- les documents, actes et décisions administratifs, contrats et conventions, dans les domaines suivants :
  - ressources humaines,
  - scolarité, formation, vie étudiante,
  - recherche et valorisation,
  - relations internationales,

- affaires générales,
- logistique et patrimoine,
- hygiène et sécurité.

Sans préjudice de l'exercice des délégations de signature attribuées aux responsables de composantes et services communs et aux agents de catégorie A placés sous l'autorité du président, l'ordre des délégataires pour signer les documents ci-dessus est le suivant :

- le président,
- en l'absence du président, la VPCA,
- en l'absence de la VPCA, la DGS,
- en l'absence de la DGS, le VPCR,
- en l'absence du VPCR, le VPCFVU.

## **Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 mai 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER